

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2015
Plan des investissements pour les années 2015 à 2018
Rémunération des membres de la Municipalité

Préavis N° 2014/63

Lausanne, le 16 octobre 2014

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2015 ainsi que le plan des investissements pour les années 2015 à 2018.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
 2. **Considérations générales**
 3. **Modifications structurelles**
 4. **Budget de fonctionnement de 2015**
 5. **Plan des investissements pour les années 2015 à 2018**
 6. **Evolution présumée de la situation financière en 2015**
 7. **Rémunération des membres de la Municipalité**
 8. **Conclusions**
-

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2015 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2013	BUDGET 2014 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2015	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT				
			CHARGES	REVENUS
1'913'901'621.89	1'882'035'500	Total des charges	1'894'015'000	11'979'500
<u>1'917'557'847.57</u>	<u>1'850'626'200</u>	Total des revenus		1'874'221'100
-3'656'225.68	31'409'300	Excédent de charges (+) ou de revenus (-)	19'793'900	-11'615'400
COMPTÉ DES INVESTISSEMENTS				
			DEPENSES	RECETTES
174'421'391.63	159'669'600	Total des dépenses	182'540'000	22'870'400
<u>17'631'490.96</u>	<u>26'729'000</u>	Total des recettes		38'468'000
156'789'900.67	132'940'600	Investissements nets	144'072'000	11'131'400
FINANCEMENT				
-156'789'900.67	-132'940'600	Investissements nets	144'072'000	11'131'400
139'069'851.49	116'264'700	* Amortissements		124'239'200
49'309'264.78	-8'209'300	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	22'737'400	14'528'100
<u>3'656'225.68</u>	<u>-31'409'300</u>	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	19'793'900	-11'615'400
	-56'294'500	Insuffisance d'autofinancement	62'364'100	6'069'600
35'245'441.28		Excédent d'autofinancement		
192'035'341.95	76'646'100	* Autofinancement du compte de fonctionnement	81'707'900	5'061'800

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Dans un contexte économique difficile et volatile, la Municipalité de Lausanne propose un projet de budget 2015 présentant un excédent de charges de 19.8 millions de francs, en diminution de 11.6 millions par rapport au budget précédent. Le budget est caractérisé par un effort continu de maîtrise des charges. Il permet de financer les thématiques prioritaires de la Municipalité, avec des recettes qui connaissent une augmentation légèrement supérieure aux charges. Les investissements restent à un niveau élevé avec 144 millions. La Municipalité exprime par ailleurs ses préoccupations face aux évolutions futures des budgets communaux, notamment en relation avec l'imposition des personnes morales. Elle appelle de ses vœux l'ouverture de négociations avec l'Etat pour définir les modalités de compensation des pertes qu'elle pourrait subir de ce fait. C'est dans ce contexte qu'il s'agit de poursuivre les efforts d'assainissement financier entrepris qui portent peu à peu leurs fruits.

Le compte de fonctionnement du budget 2015 de la Ville de Lausanne fait apparaître un excédent de charges de 19.8 millions en diminution de 11.6 millions par rapport au budget 2014. Cette amélioration du résultat escompté est principalement due à une politique de maîtrise des dépenses. Les charges communales courantes connaissent une évolution contenue sur la période 2014-2015, même en intégrant les efforts particuliers consentis par la Ville sur les secteurs prioritaires que constituent la sécurité et l'accueil de l'enfance. En effet, la Municipalité souhaite attribuer une somme supplémentaire de 3.2 millions au secteur de la sécurité publique, avec des postes supplémentaires pour la police (11 EPT) et la prévention alcool et vie nocturne par la création des équipes SIP "sécurité, intervention, prévention" (6 EPT), et à celui de l'accueil de l'enfance, avec 27 postes supplémentaires. En y ajoutant 8 postes à financement externes, en particulier des remboursements cantonaux, ce sont au total 52 postes qui seront créés dans ces domaines particuliers, alors que les effectifs communaux dans les autres secteurs restent stables (+ 4 postes). Au total, depuis le début de la législature, Lausanne aura consacré 12.3 millions de francs annuels pérennes pour renforcer son action en faveur de la sécurité et de l'enfance. S'agissant de la sécurité, le budget 2015 intègre 15 nouveaux policiers, 4 nouveaux ASP pour le corps de police et 32 aspirants à l'école de police. Depuis le début de la législature, 68 EPT supplémentaires affectés aux tâches de police ont été créés.

Les charges communales sont aussi influencées par l'accroissement de la facture sociale (+1.9 million) et par une détérioration des revenus liées aux participations de la Ville, en particulier du domaine de l'énergie (-10 millions). Les amortissements augmentent quant à eux de 8 millions en raison du haut degré d'investissement. La situation s'améliore avec un accroissement prévu des recettes fiscales de 30 millions (+5.9%) et une réduction des charges d'intérêt de 3 millions de francs par rapport au budget 2014.

L'évolution satisfaisante entre les budgets 2014 et 2015 ne masque pas le fait que les finances de Lausanne sont confrontées à certains risques au niveau des charges (augmentation des taux d'intérêts, progression des amortissements ou reprise de l'inflation) comme à celui des recettes (stagnation des revenus au niveau des personnes physiques dans un contexte économique volatil, diminution des recettes fiscales des entreprises en lien avec la réforme de la fiscalité fédérale et cantonale, risques liés aux participations et aux marges des réseaux). S'agissant des recettes des personnes morales, Lausanne prend acte des mesures proposées par le Conseil d'Etat : réduction du taux d'imposition des bénéficiaires à 16% entre 2018 et 2020. Il en résultera des effets financiers de l'ordre de 390 millions pour l'Etat et les communes vaudoises, dont 107 pourraient être compensés par la Confédération. S'y ajoutent 20 millions d'effets liés à la réduction de la valeur locative du logement principal, et d'autres mesures liées aux allocations familiales, à l'accueil de jour de l'enfance et à la santé. Au total, après déduction des participations cantonales, fédérales et des entreprises, ce sont 154 millions de francs supplémentaires qui pourraient être mis à la charge des communes, alors même que leur situation financière est plus fragile que celle de l'Etat et qu'elles ne disposent pas de la même marge de manœuvre que lui pour compenser les pertes liées notamment à la fiscalité des personnes morales.

La Municipalité de Lausanne estime essentiel l'engagement d'un dialogue et de négociations avec l'Etat afin que les communes conservent les moyens nécessaires pour relever les défis auxquels elles sont confrontées

dans un contexte de croissance et de transformation du Canton (transports, sécurité, logement notamment). La prise en compte des situations spécifiques des communes, des incitations raisonnables à développer des emplois et non la seule vocation résidentielle et des compensations proportionnelles des pertes effectives des communes constituent les principales revendications de Lausanne dans ce cadre.

Les investissements 2015 se montant à 144.1 millions de francs, en augmentation de 11.2 millions par rapport au budget 2014, avec pour objets principaux les réseaux, les aménagements de la Sallaz, les mesures d'agglomération, notamment dans le domaine de la mobilité douce, et des établissements scolaires à rénover et adapter. Compte tenu d'une marge d'autofinancement en amélioration (81.7 millions), avec un degré d'autofinancement de 56.7%, l'endettement communal net devrait augmenter de 62 millions en 2015 pour atteindre 2.232 milliards. Si l'autofinancement s'améliore, la marge de manœuvre de la Municipalité reste tenue compte tenu des nombreux projets d'investissement auxquels Lausanne est confrontée dans un avenir proche (Métamorphose et Axes forts en particulier).

Le budget reflète la volonté politique de la Municipalité visant à maîtriser la progression des charges dans un environnement économique et social très délicat. Cette situation n'empêche pas la mise en œuvre des priorités de la législature et le développement ciblé de certaines prestations afin de mieux répondre aux besoins des habitants. Les travaux d'amélioration financière entrepris afin de recouvrer une marge de manœuvre suffisante doivent être poursuivis car la situation financière de la Ville reste fragile, bien qu'un pas supplémentaire vers l'équilibre a cependant été franchi.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

A la direction Administration générale et culture, les unités 1100 "Secrétariat municipal", 1101 "Administration et comptabilité" et 1102 "Greffes municipales" sont regroupées sous la nouvelle entité 1103 "Secrétariat municipal". Un nouveau service du Protocole et des relations extérieures a été créé (1710). Par ailleurs, l'Unité plan de mobilité (1203) quitte le Service du personnel (1200) pour intégrer le Service du développement de la Ville et de la communication (1300).

A la direction Enfance, jeunesse et cohésion sociale, le Service de santé et prévention (542, anciennement 5400) regroupe deux nouvelles unités, l'Office de santé (5420) et l'Office dentaire (5421). Ainsi, le Service dentaire (5500) disparaît.

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2015

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2015 et de 2014, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'913'901'621.89	1'882'035'500	1'894'015'000	11'979'500	0.64
30 Charges de personnel	554'635'172.80	564'220'000	574'840'200	10'620'200	1.88
31 Biens, services et marchandises	507'552'878.12	536'802'200	531'160'400	-5'641'800	-1.05
32 Intérêts passifs	67'671'650.89	71'600'000	68'550'000	-3'050'000	-4.26
33 Amortissements	166'305'075.08	130'177'700	141'797'700	11'620'000	8.93
35 Dédommagements à des collectivités publiques	293'152'984.82	291'412'700	297'274'500	5'861'800	2.01
36 Subventions accordées	90'956'432.83	91'620'900	90'983'600	-637'300	-0.70
38 Attributions aux réserves	57'214'683.11	9'640'800	8'561'600	-1'079'200	-11.19
39 Imputations internes	176'412'744.24	186'561'200	180'847'000	-5'714'200	-3.06
4 Revenus	1'917'557'847.57	1'850'626'200	1'874'221'100	23'594'900	1.27
40 Impôts	544'323'447.21	508'535'000	538'550'000	30'015'000	5.90
41 Patentes, concessions	2'705'373.65	6'423'500	5'623'500	-800'000	-12.45
42 Revenus des biens	132'467'750.53	98'780'100	96'667'900	-2'112'200	-2.14
43 Taxes, ventes et prestations facturées	782'776'543.90	759'974'000	738'922'300	-21'051'700	-2.77
44 Part à des recettes sans affectation	6'352'366.05	6'000'000	6'000'000	0	0.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	262'819'481.55	264'749'400	273'785'700	9'036'300	3.41
46 Subventions acquises	1'794'722.11	1'752'900	2'525'700	772'800	44.09
48 Prélèvements sur les réserves	7'905'418.33	17'850'100	31'299'000	13'448'900	75.34
49 Imputations internes	176'412'744.24	186'561'200	180'847'000	-5'714'200	-3.06
RESULTAT					
Excédent de charges (+) ou de revenus (-)	-3'656'225.68	31'409'300	19'793'900	-11'615'400	-36.98

NB : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration, qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'913'901'621.89	1'882'035'500	1'894'015'000	11'979'500	0.64
Administration générale et culture	433'409'835.32	413'493'500	411'221'700	-2'271'800	-0.55
Sports, intégration et protection de la population	97'686'434.70	103'380'600	107'075'300	3'694'700	3.57
Logement et sécurité publique	173'618'624.67	183'126'400	189'680'300	6'553'900	3.58
Travaux	231'573'142.81	227'818'300	226'148'700	-1'669'600	-0.73
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	256'566'669.32	266'173'800	272'984'100	6'810'300	2.56
Finances et patrimoine vert	150'551'136.79	132'687'000	143'131'700	10'444'700	7.87
Services industriels	570'495'778.28	555'355'900	543'773'200	-11'582'700	-2.09
Revenus	1'917'557'847.57	1'850'626'200	1'874'221'100	23'594'900	1.27
Administration générale et culture	177'995'558.13	176'289'500	181'930'000	5'640'500	3.20
Sports, intégration et protection de la population	52'343'952.11	52'350'800	52'875'000	524'200	1.00
Logement et sécurité publique	117'604'331.39	125'253'700	131'303'100	6'049'400	4.83
Travaux	171'634'886.56	180'216'100	180'724'500	508'400	0.28
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	102'780'918.25	104'136'300	108'994'000	4'857'700	4.66
Finances et patrimoine vert	661'399'731.63	596'232'300	620'606'200	24'373'900	4.09
Services industriels	633'798'469.50	616'147'500	597'788'300	-18'359'200	-2.98
RESULTAT					
Excédent de charges (+) ou de revenus (-)	-3'656'225.68	31'409'300	19'793'900	-11'615'400	-36.98

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexe les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- B) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2015.

—

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+10.6 mios ou +1.9%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	46'222'092.42	47'945'600	48'737'800	792'200	1.7
Sports, intégration et protection de la population	63'463'533.06	65'878'800	66'412'300	533'500	0.8
Logement et sécurité publique	100'716'127.71	106'680'800	109'742'200	3'061'400	2.9
Travaux	98'351'274.95	104'469'100	104'371'200	-97'900	-0.1
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	131'975'055.18	137'575'900	141'949'700	4'373'800	3.2
Finances et patrimoine vert	45'620'271.91	46'406'100	47'405'700	999'600	2.2
Services industriels	68'286'817.57	72'263'700	73'221'300	957'600	1.3
Sous-total	554'635'172.80	581'220'000	591'840'200	10'620'200	1.8
Correctif de la masse salariale	0.00	-17'000'000	-17'000'000	0	0.0
Total	554'635'172.80	564'220'000	574'840'200	10'620'200	1.9

Les chiffres du budget de 2015 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ Augmentation nette d'effectifs de 56 EPT dont 44 qui recouvrent les thématiques prioritaires et 8 qui sont financés à l'externe.
- ⇒ Anticipation sur les économies de salaires : 17 millions de francs.

A la direction Logement et sécurité publique, le Corps de police voit l'arrivée de 11 EPT supplémentaires (solde de la deuxième volée 2015-2016) pour le renforcement du Service (7 policiers et 4 policiers ASP (assistants sécurité publique) afin de limiter l'engagement de policiers à la centrale d'alarme). Au total, ce sont 68 EPT qui auront été déployés sur le terrain, depuis le début de la législature. Au Secrétariat général, à l'Observatoire de la sécurité, 6 EPT sont créés dans le cadre du préavis "Vie nocturne" et de la création de l'unité SIP (Sécurité intervention prévention).

A Enfance, jeunesse et cohésion sociale, l'augmentation de places dans le milieu pré et parascolaire entraîne l'engagement de 27 EPT supplémentaires au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE). La mise en œuvre du préavis N° 2013/30 "Construction de logements modulaires pour les usagers du SSL" entraîne l'engagement de 3 EPT supplémentaires financés par le Canton. L'ORP dont l'effectif varie en fonction du taux de chômage prévoit également l'engagement de 3 EPT. Il est à relever encore, au Service des écoles primaires et secondaires, une augmentation de 2.2 EPT (17 surveillants-es pour les devoirs scolaires) et 1.5 EPT pour l'assainissement énergétique des bâtiments scolaires.

A la direction Finances et patrimoine vert, l'augmentation est due à un transfert de 3 EPT du Service social au SALV (Service achat et logistique ville) pour la gestion du garde-meubles et à l'engagement de 4 EPT suite à la réorganisation des vignobles par internalisation de la main-d'œuvre externe.

Les Services industriels renforcent leurs effectifs de 3 EPT pour lutter contre les fuites de gaz et de 4 EPT dans le cadre la mise en œuvre du préavis N° 2013/60 "Plan lumière".

31 Biens, services et marchandises**-5.6 mios ou -1.1%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'507'969.92	16'121'100	18'829'900	2'708'800	16.8
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	25'386'695.06	26'673'400	27'041'400	368'000	1.4
Marchandises	20'055'827.49	19'294'800	19'730'000	435'200	2.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	31'707'985.71	35'440'000	40'213'300	4'773'300	13.5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	40'689'931.64	42'553'600	44'284'700	1'731'100	4.1
Honoraires et prestations de services	102'021'100.11	119'254'300	115'725'700	-3'528'600	-3.0
Autres dépenses en biens, services et marchandises	39'547'731.76	41'224'000	57'421'400	16'197'400	39.3
Sous-total	273'917'241.69	300'561'200	323'246'400	22'685'200	7.5
Achats d'énergie par les SI (SEL, Gaz & CAD)	233'635'636.43	236'241'000	207'914'000	-28'327'000	-12.0
Total	507'552'878.12	536'802'200	531'160'400	-5'641'800	-1.1

Aux Services industriels, la baisse de 28.3 millions des achats d'énergie résulte des différents mouvements suivants : -10.2 millions au Service du gaz et du chauffage à distance et -18.1 millions au Service de l'électricité.

Sous le poste "Autre dépenses en biens, services et marchandises", l'importante augmentation s'explique, aux Services industriels, pour le Service de l'électricité par une augmentation du timbre d'acheminement (THT) et par une hausse consécutive au changement de la comptabilisation de la TVA sur les prestations gratuites. Cette augmentation s'explique également au Service du gaz et du chauffage à distance par un transfert d'une partie des charges de Gaznat du poste "Achat d'énergie" et par un prélèvement dans le fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance pour le financement du préavis N° 2014/11 concernant la construction d'une nouvelle chaudière à Pierre-de-Plan (3.5 millions).

On peut encore mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

311	<i>SiL – Achats d'objets mobiliers et d'install. – Transfert des développements informatiques anciennement sous la rubrique 318</i>	+1.613
311	<i>Service des assurances sociales – Migration sur le site de la Caisse cantonale AVS</i>	+0.600
314	<i>Assainissement – Augmentation des travaux d'entretien des collecteurs – PGEE</i>	+1.000
314	<i>SLG – Entretien des biens immobiliers</i>	+0.938
315	<i>SiL – Entretien d'objets mobiliers et d'install. – En partie refacturé</i>	+2.603
316	<i>SLG – Transfert des postes de quartier – Saint-Martin 31 – Centralisation du SOI</i>	+0.856
316	<i>SSL – Accroissement du parc de logements de transition</i>	+0.901
318	<i>SPeL – Non facturation par la CPCL des frais de gestion des dossiers du personnel</i>	-1.728
318	<i>SPADOM – Domaines viticoles internalisation de la main-d'oeuvre</i>	-0.586
318	<i>Assainissement – Diminution du volume des déchets à traiter</i>	-0.858

32 Intérêts passifs**-3.1 mios ou -4.3%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts des dettes	67'656'712.74	71'500'000	68'500'000	-3'000'000	-4.2
Autres intérêts passifs	14'938.15	100'000	50'000	-50'000	-50.0
Total	67'671'650.89	71'600'000	68'550'000	-3'050'000	-4.3

La diminution par rapport au budget 2014 s'explique principalement par les conditions des marchés des capitaux qui devraient permettre de continuer à profiter de taux historiquement bas.

33 Amortissements**+11.6 mios ou +8.9%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	10'284'519.17	7'300'000	11'000'000	3'700'000	50.7
Autres pertes, défalcatons et moins-values	16'950'704.42	6'613'000	6'558'500	-54'500	-0.8
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	97'307'781.67	79'084'400	82'340'400	3'256'000	4.1
Amortissements du patrimoine administratif des SI	41'762'069.82	37'180'300	41'898'800	4'718'500	12.7
Total	166'305'075.08	130'177'700	141'797'700	11'620'000	8.9

Les pertes et défalcatons d'impôts ont été adaptées à la hausse sur la base des comptes des années précédentes.

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale est liée aux importants investissements consentis ces dernières années. Parmi les mouvements importants, on peut relever les premiers amortissements relatifs au crédit "Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE 2013-2017" (+1.8 million) et à divers objets liés au projet Métamorphose (+1.3 million).

Quant à la hausse prévue aux SiL, elle est due à l'arrivée à terme de plusieurs chantiers importants réalisés sur les réseaux du gaz et du chauffage à distance, notamment pour le raccordement de la chaufferie de la STEP, et aux amortissements des crédits du Service multimédia dans le cadre de la Société LFO SA (Lausanne Fibre Optique) (+2.8 millions).

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+5.9 mios ou +2.0%**

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart (+/-) Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	111'348'512.00	109'800'000	114'100'000	4'300'000	3.9
Facture sociale	103'811'862.00	103'100'000	105'000'000	1'900'000	1.8
Participation à des entreprises de transports	51'060'970.75	54'300'000	53'500'000	-800'000	-1.5
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	13'919'396.85	10'750'000	11'200'000	450'000	4.2
Réforme policière	8'296'633.00	8'600'000	8'400'000	-200'000	-2.3
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'424'732.85	2'300'000	2'500'000	200'000	8.7
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	140'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	1'002'540.50	1'007'500	1'007'500	0	0.0
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	652'575.00	663'900	674'600	10'700	1.6
Autres dédommagements	495'761.87	751'300	752'400	1'100	0.1
Total	293'152'984.82	291'412'700	297'274'500	5'861'800	2.0

L'augmentation de la contribution au fonds de péréquation intercommunal est plus que compensée par une augmentation de 5.9 millions du retour dudit fonds (voir chapitre 45).

Fondée sur les prévisions de l'Etat, la hausse de la facture sociale s'établit à 1.9 million de francs.

L'accroissement de la participation à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est due principalement à l'augmentation estimée de la population et de la cotisation par habitant qui passe de fr. 80.40 à fr. 84.50.

36 Subventions accordées**-0.6 mio ou -0.7%**

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart (+/-) Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	56'076'415.94	55'397'800	45'001'700	-10'396'100	-18.8
Sports, intégration et protection de la population	7'115'699.15	7'871'600	8'001'600	130'000	1.7
Logement et sécurité publique	2'122'289.75	2'448'800	2'558'100	109'300	4.5
Travaux	1'720'000.00	1'720'000	1'320'000	-400'000	-23.3
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	23'892'027.99	24'152'700	24'072'200	-80'500	-0.3
Finances et patrimoine vert	30'000.00	30'000	10'030'000	10'000'000	33333.3
Total	90'956'432.83	91'620'900	90'983'600	-637'300	-0.7

La subvention pour la compensation partielle de l'augmentation du coût de la vie en ville (10 millions) est transférée de la direction Administration générale et culture à la direction Finances et patrimoine vert, et le montant est adapté en fonction des ayants droit effectifs (-0.6 million). La direction Logement et sécurité publique voit la création du Fonds lausannois d'intégration, subsidié à 60% par la Confédération (+0.1 million). A la direction Travaux, la diminution est due à une adaptation de la subvention destinée à couvrir le déficit du P+R de Vennes (-0.4 million). A la direction Enfance, jeunesse et cohésion sociale, plusieurs subventions auparavant versées par la Ville ont été reprises par le Canton.

Voici encore d'autres variations significatives intervenues entre le budget de 2015 et celui de 2014 (en millions de francs) :

⇒	<i>Conservatoire de Lausanne – Ecole de musique</i>	+0.276
⇒	<i>Label Suisse (manifestation organisée tous les deux ans)</i>	-0.240
⇒	<i>Caravane des quartiers (manifestation organisée tous les deux ans)</i>	-0.200

38 Attributions aux réserves

-1.1 mio ou -11.2%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de régularisation des loyers	57'585.50	62'500	67'500	5'000	8.0
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000.00	100'000	0	-100'000	-100.0
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	6'010'046.81	0	0	0	-
Fonds de eauservice	3'688'723.50	3'960'800	2'548'800	-1'412'000	-35.6
Fonds des SiL	37'858'327.30	5'517'500	5'945'300	427'800	7.8
Provision pour les Datacenters (SOI)	1'500'000.00	0	0	0	-
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	8'000'000.00	0	0	0	-
Total	57'214'683.11	9'640'800	8'561'600	-1'079'200	-11.2

Au Service de la culture, la dernière tranche pour la reconstitution du Fonds pour risque de tournées en faveur du Théâtre de Vidy a été versée en 2014. A **eauservice**, la diminution est due à une attribution moindre aux fonds de réserve, compte tenu des résultats budgétés. Aux Services industriels, l'augmentation résulte, au Service de l'électricité, d'une attribution supplémentaire au fonds de péréquation de l'excédent de revenus de l'éclairage public (+1.3 million), hausse partiellement compensée par une diminution de l'attribution réglementaire annuelle d'une partie du bénéfice de l'activité "distribution gaz" (-0.7 million).

39 Imputations internes

-5.7 mios ou -3.1%

Ce chapitre n'amène pas de commentaire.

4 REVENUS

40 Impôts

+30.0 mios ou +5.9%

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	357'115'847.01	336'000'000	362'000'000	26'000'000	7.7
Impôts sur le bénéfice et le capital	120'947'932.90	109'000'000	113'000'000	4'000'000	3.7
Impôts fonciers	36'002'217.80	37'200'000	37'200'000	0	0.0
Droits de mutations	8'222'593.65	8'500'000	8'500'000	0	0.0
Impôts sur les successions et les donations	16'284'462.55	12'000'000	12'000'000	0	0.0
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'750'393.30	5'835'000	5'850'000	15'000	0.3
Total	544'323'447.21	508'535'000	538'550'000	30'015'000	5.9

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de 26 millions de francs (+7.7%) par rapport au budget 2014, et de 4.9 millions de francs (+1.4%) par rapport aux comptes 2013. L'impôt à la source, régulièrement sous-estimé ces dernières années, a notamment été revu à la hausse par rapport au budget 2014. Globalement, les recettes liées à l'impôt augmentent de 5.9% (VD : 5%).

Sur la base des résultats enregistrés ces dernières années, et du fait de la bonne tenue de l'économie sur l'arc lémanique, l'estimation des recettes fiscales provenant des personnes morales a été arrêtée à 113 millions de francs. Rappelons que la première diminution de l'impôt sur le bénéfice dans le cadre de l'augmentation des allocations familiales et de la compensation octroyée aux entreprises par le Canton interviendra en 2014 (diminution du taux de 9.5% à 9.0% impliquant une perte estimée de 5 à 6 millions de francs); la deuxième baisse interviendra quant à elle en 2016 (diminution du taux de 9.0% à 8.5% impliquant une nouvelle perte de l'ordre de 5 à 6 millions de francs).

41 Patentes, concessions

-0.8 mio ou -12.5%

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Patentes, concessions	2'705'373.65	6'423'500	5'623'500	-800'000	-12.5

La diminution provient d'une évaluation à la baisse des recettes générées par la taxe d'équipements communautaires (-0.7 million) et à une diminution des émoluments d'autorisation liés aux permis de construire (-0.1 million).

42 Revenus des biens**-2.1 mios ou -2.1%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	54'685'921.60	25'972'300	21'033'900	-4'938'400	-19.0
Revenu des immeubles du patrimoine financier	30'967'893.53	31'621'400	33'193'600	1'572'200	5.0
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'553'287.09	37'635'300	39'217'100	1'581'800	4.2
Autres revenus	10'260'648.31	3'551'100	3'223'300	-327'800	-9.2
Total	132'467'750.53	98'780'100	96'667'900	-2'112'200	-2.1

La baisse du revenu des participations provient d'une diminution estimée du dividende EOS de 9.7 millions, baisse partiellement compensée par une modification de la répartition des recettes en provenance de Gaznat avec un accroissement de la part ressortant au dividende.

L'augmentation du revenu des immeubles du patrimoine financier résulte principalement de l'augmentation des redevances des terrains en droits de superficie (+1.1 million). L'augmentation des revenus du patrimoine administratif provient principalement, au Service des routes et de la mobilité, des recettes liées au stationnement et à la redevance liée à l'affichage sur la voirie publique.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**-21.1 mios ou -2.8%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	265'065'786.01	285'912'900	281'599'100	-4'313'800	-1.5
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	60'119'028	63'679'100	63'273'800	-405'300	-0.6
Frais facturés à des tiers, remboursements	15'246'951.86	11'758'700	12'219'000	460'300	3.9
Amendes	23'693'549.65	25'870'000	28'550'000	2'680'000	10.4
Autres contributions	62'004'417.94	23'112'300	23'845'800	733'500	3.2
Sous-total	426'129'733.89	410'333'000	409'487'700	-845'300	-0.2
Ventes d'énergie des SI (SEL, GAZ & CAD)	356'646'810.01	349'641'000	329'434'600	-20'206'400	-5.8
Total	782'776'543.90	759'974'000	738'922'300	-21'051'700	-2.8

A la direction Logement et sécurité publique, au Corps de police, les amendes ont été adaptées suite aux infractions constatées depuis la mise en œuvre des mesures de sécurité et de tranquillisation du trafic.

Aux Services industriels, la diminution des ventes d'énergie résulte d'une baisse des ventes de 20.4 millions au Service de l'électricité (voir également le chapitre des charges 31).

La diminution observée sous le poste "Taxes, redevances et prestations de services" (rubrique 434) résulte de la conjonction de plusieurs éléments, dont principalement :

- *Service des assurances sociales – Transfert des montants reçus du Canton dans le cadre de la gestion des PC et PC familles sous le chapitre 45* -1.315
- *Assainissement – Gestion des déchets urbains – Adaptation de la taxe de base en regard des charges effectives* -1.573

-	SSL – Hausse des prestations facturées liées à l'augm. des logements de transitions	+1.138
-	SAJE – Lieux d'accueil de jour municipaux – hausse des recettes liées à l'augmentation de la capacité d'accueil	+1.162
-	SiL – Gaz&CAD – Raccordements au gaz "clés en mains"	+1.300
-	SiL – SEL – Diminution des recettes du timbre d'acheminement	-5.500
-	SiL – SEL – Taxe éclairage public	+2.000

44 Part à des recettes sans affectation**+0.0 mio ou +0.0%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur les gains immobiliers	6'352'366.05	6'000'000	6'000'000	0	0.0

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+9.0 mios ou +3.4%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	2015	Budget 2014 -	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	174'516'100.00	172'700'000	178'600'000	5'900'000	3.4
Facturation à l'Académie de police de Savatan	842'479.84	1'162'000	1'128'000	-34'000	-2.9
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'619'408.35	8'776'100	8'457'100	-319'000	-3.6
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'037'619.52	2'590'500	2'342'900	-247'600	-9.6
Participation cantonale à l'aide au logement	727'954.50	900'000	900'000	0	0.0
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales	0.00	0	2'323'300	2'323'300	-
Participations diverses aux charges du Service social	26'675'495.00	28'210'200	28'477'100	266'900	0.9
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	10'896'986.43	11'037'100	11'529'600	492'500	4.5
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'753'198.10	6'900'000	7'028'400	128'400	1.9
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	7'964'841.00	7'391'000	7'691'000	300'000	4.1
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	17'117'098.51	17'894'300	18'330'200	435'900	2.4
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'304'382.25	5'062'400	4'842'100	-220'300	-4.4
Autres dédommagements	2'363'918.05	2'125'800	2'136'000	10'200	0.5
Total	262'819'481.55	264'749'400	273'785'700	9'036'300	3.4

Le retour du fonds de péréquation intercommunal (y compris les dépenses thématiques) est en augmentation de 5.9 millions sur la base des prévisions de l'Etat. Compte tenu de la hausse de 4.3 millions de la contribution au dit fonds (chapitre 35), c'est donc 1.6 million qui améliore le budget.

Sous le poste "Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales", l'augmentation est liée l'extension des prestations fournies par le Service des assurances sociales, ainsi qu'au versement, sous ce chapitre, de la contrepartie financière pour les prestations fournies dans le cadre de l'octroi des PC familles figurant auparavant sous le chapitre 43.

46 Subventions acquises

+0.8 mio ou +44.1%

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart (+/-) Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Sports, intégration et protection de la populatio	358'870.90	360'000	1'083'700	723'700	201.0
Travaux	44'141.15	72'000	90'000	18'000	25.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	930'920.00	911'900	943'000	31'100	3.4
Finances et patrimoine vert	456'040.05	409'000	409'000	0	0.0
Services industriels	4'750.01	0	0	0	-
Total	1'794'722.11	1'752'900	2'525'700	772'800	44.1

Au Service administratif et de l'intégration, l'augmentation est due au versement de subventions du Canton et de la Confédération pour financer le Programme d'intégration cantonal et de lutte contre le racisme (+0.8 million).

48 Prélèvements sur les réserves

+13.4 mios ou +75.3%

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart (+/-) Budget 2014 - 2015	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300.00	0	0	0	-
Fonds de péréquation de la STEP	948'559.74	1'799'200	1'596'100	-203'100	-11.3
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	0	1'000'800	1'000'800	-
Fonds de réserve PDLASV	744'392.00	32'000	0	-32'000	-100.0
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	0.00	0	250'000	250'000	-
Provision générale pour risques TVA	245'900.00	0	0	0	-
Fonds des SiL	5'943'266.59	16'018'900	28'452'100	12'433'200	77.6
Total	7'905'418.33	17'850'100	31'299'000	13'448'900	75.3

A la direction des Travaux, au Service d'assainissement, un excédent de charges budgété entraîne un prélèvement de 1 million sur le fonds de réserve pour la gestion des déchets urbains. Par contre, la baisse des charges nettes de la STEP entraîne un recours moindre au fonds de péréquation.

A la direction Enfance, jeunesse et cohésion sociale, le prélèvement dans la provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaire est lié à l'ouverture de trois nouvelles directions d'établissements primaires.

Aux Services industriels, les principales variations intervenues entre le budget de 2015 et celui de 2014 sont les suivantes (en millions de francs) :

⇒	<i>SEL – Fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité</i>	+6.9
⇒	<i>SIMA – Fonds de péréquation du Service multimedia</i>	+3.5

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2015 A 2018

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2015 à 2018, portant sur les crédits déjà votés.
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2015 à 2018, portant sur les crédits générant des dépenses d'ici fin 2018, lesquels sont classés par service puis par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2015 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2014	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et culture	4.9	5.2	10.1
Sports, intégration et protection de la population	4.2	1.9	6.1
Logement et sécurité publique	9.3	4.2	13.5
Travaux	32.4	5.3	37.7
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	5.4	10.4	15.8
Finances et patrimoine vert	4.5	6.8	11.3
Services industriels	36.1	1.8	37.9
Objets multidirections	0.0	28.2	28.2
Objets Métamorphose	7.4	5.6	13.0
Total général	104.2	69.4	173.6

Les principales dépenses prévues pour 2015 sont les suivantes :

(en millions de francs)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	35.9
Programme d'entretien et importants travaux de rénovation de divers bâtiments du PA et du PF	3.8
Rénovation du réservoir du Calvaire	4.2
Rénovation du cinéma Capitole	3.6
Aménagement de la place de La Sallaz	3.3
Avenue de Chailly – Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement	2.8
Déplacement de la route de Romanel – Carrefour de la Blécherette	4.0
Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan	4.0
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (1 ^{ère} et 2 ^{ème} phases)	4.0
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (3 ^{ème} phase)	10.7
Axes forts – TRAM – Galicien / Europe + Vigie-Gonin	3.0

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2015 sont évaluées à 38.5 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 144.1 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats qui ascendent à 9 millions de francs.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2015

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	19.8	
Amortissements		124.2
Attributions aux réserves		8.6
Prélèvements sur les réserves	31.3	
	<u>51.1</u>	<u>132.8</u>
Autofinancement	81.7	
	<u>132.8</u>	<u>132.8</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	173.6	
Autorisations d'achats	9.0	
Subventions et recettes sur investissements		38.5
	<u>182.6</u>	<u>38.5</u>
Investissements nets		144.1
	<u>182.6</u>	<u>182.6</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	144.1	100.0
./. Autofinancement	81.7	56.7
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>62.4</u>	<u>43.3</u>

L'évolution de l'endettement net peut être estimée comme suit, avec la situation de la dette bancaire brute pour information :

	Endettement net	Dette bancaire brute
	(En millions de francs)	
Situation au 31.12.2013	2'114	2'584
Insuffisance d'autofinancement		
- budget 2014	56	56
- budget 2015	62	62
Situation théorique au 31.12.2015	<u>2'232</u>	<u>2'702</u>

Rappelons que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards de francs.

7. REMUNERATION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

La loi sur les communes, à son article 29, dispose de ce qui suit :

« Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. ».

A teneur de loi, une décision formelle doit être prise, l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement des montants en cause n'est pas suffisant. Pour la Municipalité, la dernière décision remonte au 8 décembre 2010, soit à la précédente législature. Une nouvelle décision doit donc être prise. La Municipalité ne propose aucune modification dans la rémunération de ses membres

Les traitements annuels bruts fixés en décembre 2010 s'élevaient à 265'180 francs pour le syndic et 247'205 francs pour les conseillers municipaux. Ils ont depuis lors été indexés au coût de la vie dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités que pour le personnel communal, pour s'établir à ce jour à 265'976 francs pour le syndic et à 247'947 francs pour les autres membres de la Municipalité. Cette dernière vous propose le statu quo, étant entendu que ces traitements bénéficieront des mêmes indexations que celles qui pourraient être accordées au personnel communal.

8. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2014/63 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2015 comme il suit :

Charges	fr. 1'894'015'000
Revenus	1'874'221'100
Excédent des charges	fr. 19'793'900
2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2015 à 2018;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2015;
4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité :

Syndic	:	fr. 265'976.-
Conseillers municipaux	:	fr. 247'947.-.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic :
Jean-Yves Pidoux

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par nature
 - B. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2015
Brochure du projet de budget de l'exercice 2015
Plan des investissements pour les années 2015 à 2018